
Prix Guy Bégin

Le prix Guy Bégin vise à souligner l'excellence des travaux de recherche des étudiants.

Admissibilité

- Au moment de la soumission pour le concours, l'article est déjà publié ou sous presse dans une revue avec comité de pairs. Dans le cas où l'article est sous presse, la lettre d'acceptation de l'éditeur est requise.
- Au moment où l'article fut soumis pour publication à cette revue, le premier auteur de l'article était étudiant dans un programme de 1^{er}, 2^e, ou 3^e cycle universitaire (le statut de stagiaire postdoctoral n'est pas accepté).
- Au maximum, l'année de publication de l'article doit remonter à 2017.
- Le premier auteur est membre en règle de la SQRP pour l'année 2019.
- Un seul article par candidat est admissible.
- L'article ne peut être soumis à deux reprises pour le concours.
- Les gagnants des années antérieures ne peuvent soumettre leur candidature.
- Le premier auteur est présent lors du congrès pour y faire un exposé; en cas d'absence, le prix sera attribué au candidat classé au rang suivant.

Critères d'évaluation

- Contribution de l'étudiant à l'article
- Originalité
- Méthodologie adéquate
- Importance des retombées (théoriques ou cliniques)
- Intérêt général pour les lecteurs de divers horizons
- Clarté du texte
- Qualité de la revue ayant publié l'article

Comment participer

Étape 1 : Remplir le formulaire de participation à l'adresse suivante :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdjUcm-cS_a6Jp4yxF6lCrgRItIIDWzqdb-OfZcuYvBgIL13w/viewform

Étape 2 : Faire parvenir par courrier électronique-

- Une copie de l'article
- Une preuve d'acceptation pour un article sous presse (le cas échéant)

Ces documents doivent être soumis à la responsable du comité scientifique de la SQRP à l'adresse suivante : prixguybegin@gmail.com

La date limite pour la soumission des candidatures est le 16 novembre 2018

Les résultats du concours seront dévoilés à la mi-février 2019.

Sarah-Geneviève Trépanier, Ph.D.
sarah-genevieve.trepanier@uqtr.ca
Responsable du comité scientifique de la SQRP

* La SQRP se réserve le droit de limiter le nombre de prix ou de combiner les articles de deux ou plusieurs axes en fonction du nombre et de la qualité des articles soumis.

Prendre note que des changements sont survenus dans la nomenclature des axes (Axes : 1. Clinique ; 2. Éducation/Développement ; 3. Fondamental ; 4. Neuropsychologie clinique ; 5. Social/Industriel-organisationnel).